



Le Pays des Savanes

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N°26\_CC\_2025\_CCDS**

**PRESENTATION DU BUDGET UNIQUE 2025  
DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA CCDS**

Séance du 15 avril 2025

Date de convocation : 8 avril 2025 – **2<sup>ème</sup> convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze avril à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

**Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Céline REGIS, Véronique JACARIA, Françoise FREDOC, Yves VANG, Gaëtan STANISLAS, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Sylvio BOCAGE, Patrick COSSET, Lauric SOPHIE

**Absent excusé ayant donné procuration :**

Fidélia BOCAGE à Sylvio BOCAGE

Michelle ORIZONO HORTH à Patrick COSSET

Martine PAPAIX à François RINGUET

**Absents excusés :**

Michel-Ange JEREMIE, André-Roland BERTHIER, Jean-Robert CHOCHO, Eliette BEAUFORT, Rosange CARENE, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Frédéric LLADERES, Davy RIMANE, Célia TARQUIN, Alain YANG, Céline ZULEMARO

**Absents non excusés :**

Jean-Etienne ANTOINETTE, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Diana JAMES, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Françoise FREDOC**

**Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.**

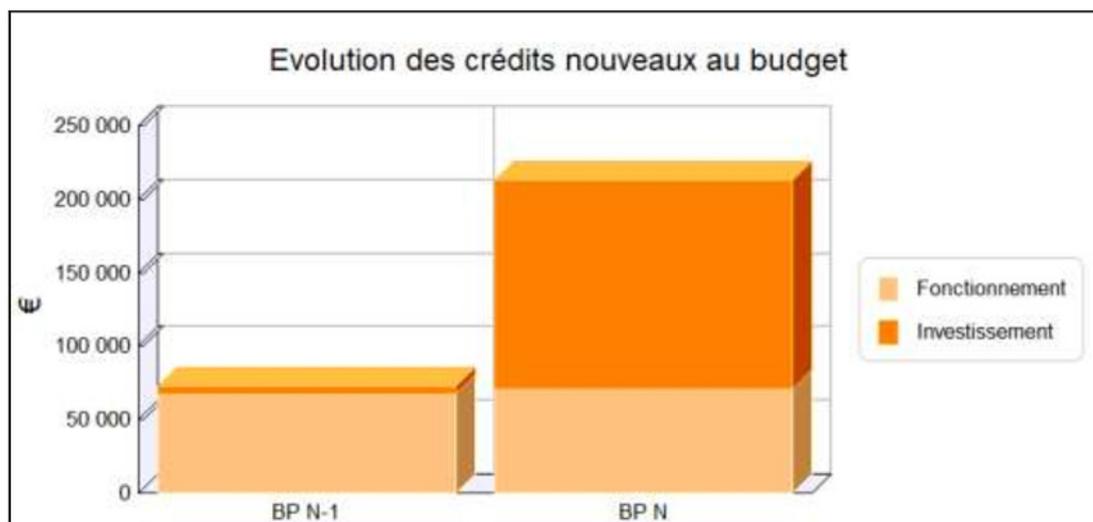
Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération a pour objectif de présenter les nouvelles propositions budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2025

Le budget unique de l'exercice 2025 s'élève en dépenses et en recettes à 310 714,66 € dont 270 696,66 € de mouvements réels et 40 018,00 € de mouvements d'ordre.

En termes réels, il ressort en dépenses à 270 696,66 € dont 212 676,26 € de crédits nouveaux et 58 020,40 € de reports et se décompose entre une section de fonctionnement de 70 601,32 € (dont 70 601,32 € de crédits nouveaux) et une section d'investissement de 200 095,34 € (dont 142 074,94 € de crédits nouveaux).

Les crédits réels nouveaux sont en progression de 192,22% par rapport à l'exercice 2024 à raison de 4,67% en section de fonctionnement et 2 565,07% en section d'investissement.



## **I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A cette section, les recettes totales s'élèvent à 90 654,32 € pour des dépenses totales de 90 654,32 €.

Les recettes réelles s'élèvent à 15 750,00 € (crédits nouveaux) pour des dépenses réelles de 70 601,32 € (crédits nouveaux) générant un besoin de financement (capacité d'autofinancement) de -54 851,32 €.

Le besoin de financement est couvert par l'excédent de fonctionnement reporté de 54 939,32 € et conduit à un autofinancement global de 88,00 €.

### **A - LES RECETTES**

Les recettes de fonctionnement totales s'élèvent à 90 654,32 € et, hors reports, enregistrent une baisse de -2,25% par rapport à l'exercice précédent.

Elles se décomposent entre 74 904,32 € de mouvements d'ordre et 15 750,00 € de mouvements réels dont 0,00 € de reports et 15 750,00 € de crédits nouveaux.

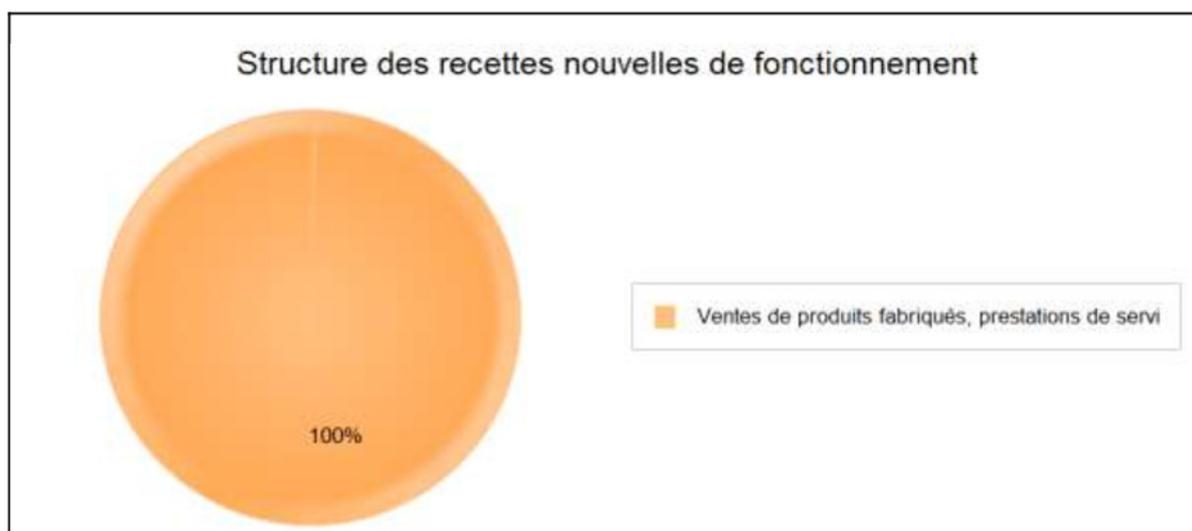
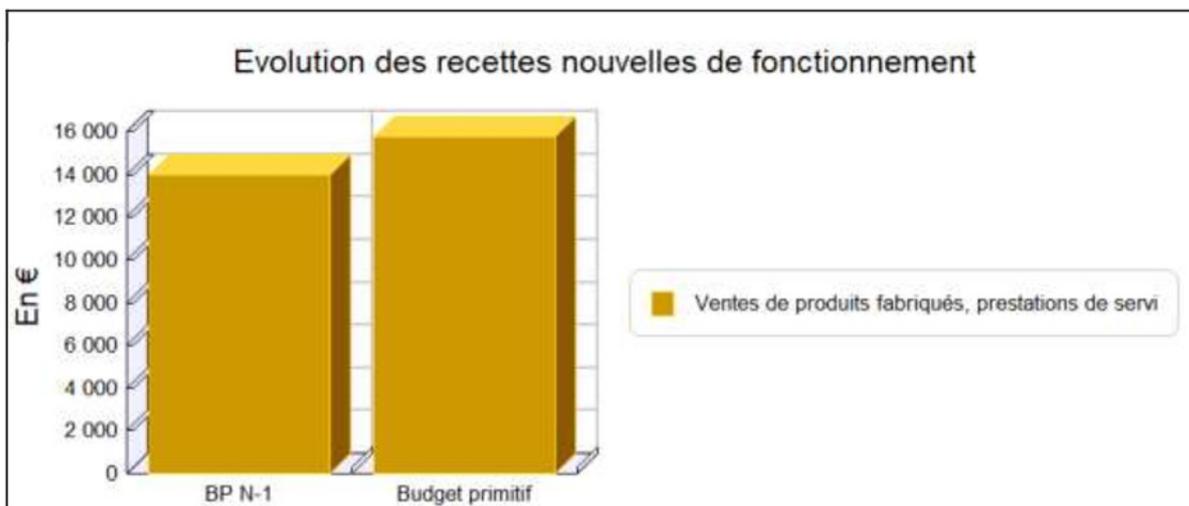
Les recettes de fonctionnement hors reports se ventilent comme suit :

#### Mouvements d'ordre

Chapitre	Libellé	BP N-1	BP N	%
002	Résultat de fonctionnement reporté	58 779,18	54 939,32	-6,53
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 965,00	19 965,00	0,00
Total mouvements d'ordre		78 744,18	74 904,32	-4,88

#### Mouvements réels

Chapitre	Libellé	BP N-1	BP N	%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	14 000,00	15 750,00	12,50
Total mouvements réels		14 000,00	15 750,00	12,50
Total recettes		92 744,18	90 654,32	-2,25



- Le chapitre des Ventes de prestations de services contient la facturation des prestations de contrôle effectuée par le service.

#### **B - LES CHARGES**

Les dépenses de fonctionnement totales s'élèvent à 90 654,32 € et se décomposent entre 20 053,00 € de mouvements d'ordre et 70 601,32 € de mouvements réels dont 0,00 € de reports et 70 601,32 € de crédits nouveaux.

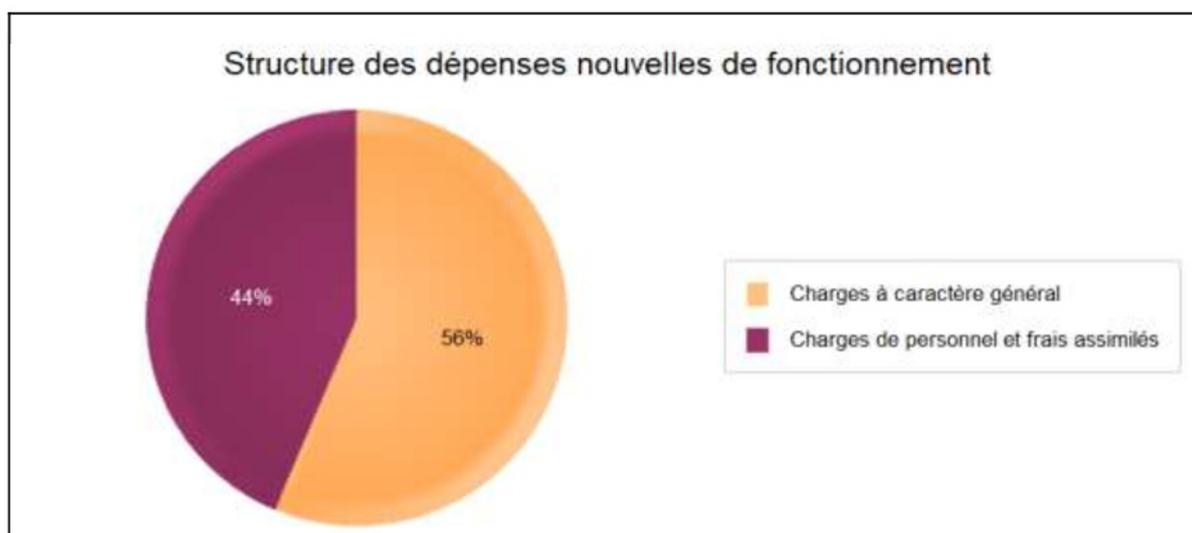
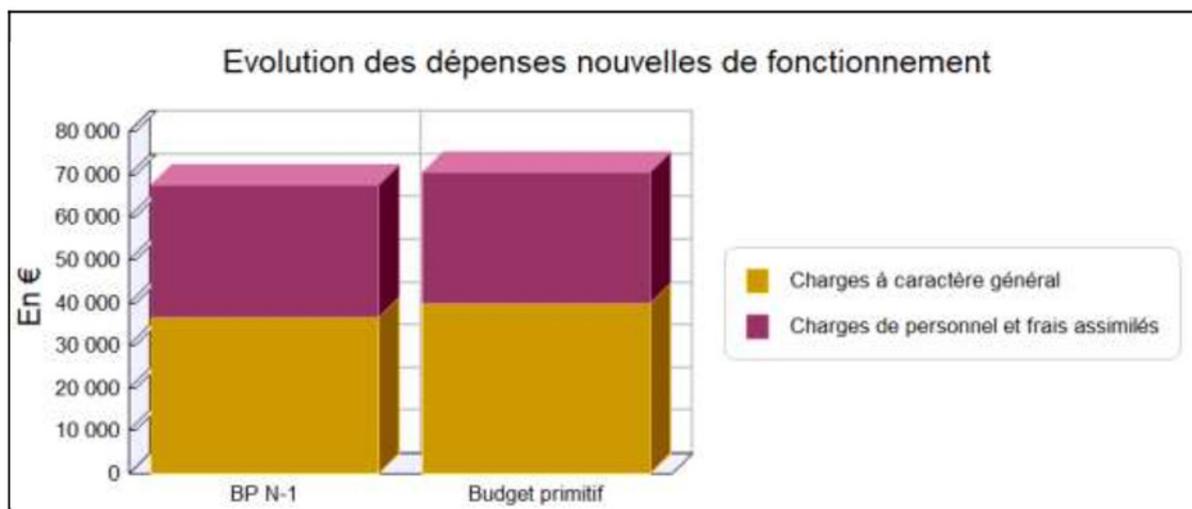
Les dépenses de fonctionnement hors reports se ventilent comme suit :

Mouvements d'ordre

Chapitre	Libellé	BP N-1	BP N	%
023	Virement à la section d'investissement (section de	10 440,00	0,00	-100,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 856,00	20 053,00	34,98
Total mouvements d'ordre		25 296,00	20 053,00	-20,73

### Mouvements réels

Chapitre	Libellé	BP N-1	BP N	%
011	Charges à caractère général	36 699,00	39 801,32	8,45
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 749,18	30 800,00	0,17
Total mouvements réels		67 448,18	70 601,32	4,67
Total dépenses		92 744,18	90 654,32	-2,25



- Le chapitre des Charges à caractère général comprend les charges nécessaires à l'exécution des prestations et se décomposent principalement entre les postes suivants :

Compte	Libellé	Budget primitif N-1	Budget primitif	%
6237	Publications	23 859,00	23 306,00	-2,32
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	7 800,00	7 800,00	0,00
6238	Divers	0,00	3 635,32	0,00
Sous-total comptes		31 659,00	34 741,32	9,74
Autres comptes		5 040,00	5 060,00	0,40
Total chapitre		36 699,00	39 801,32	8,45

- Le chapitre des Charges de personnel est budgétisé pour la refacturation d'un ETP à 50%.

## **II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

A cette section, les recettes totales s'élèvent à 220 060,34 € pour des dépenses totales de 220 060,34 €.

Les recettes réelles s'élèvent à 90 320,00 € (dont 0,00 € de crédits nouveaux) pour des dépenses réelles de 200 095,34 € (dont 142 074,94 € de crédits nouveaux) générant un besoin de financement de -109 775,34 €.

Le besoin de financement est couvert par l'autofinancement d'un montant de 88,00 € et l'excédent d'investissement reporté d'un montant de 109 687,34 €.

### **A - LES RECETTES**

Les recettes d'investissement totales s'élèvent à 220 060,34 € et se décomposent entre 129 740,34 € de mouvements d'ordre et 90 320,00 € de mouvements réels dont 90 320,00 € de reports et 0,00 € de crédits nouveaux.

Chapitre	Libellé	Reports	Budget primitif	Budget unique
13	Subventions d'investissement reçues	90 320,00	0,00	90 320,00
<b>Total recettes</b>		<b>90 320,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 320,00</b>

Les recettes d'investissement hors reports se ventilent comme suit :

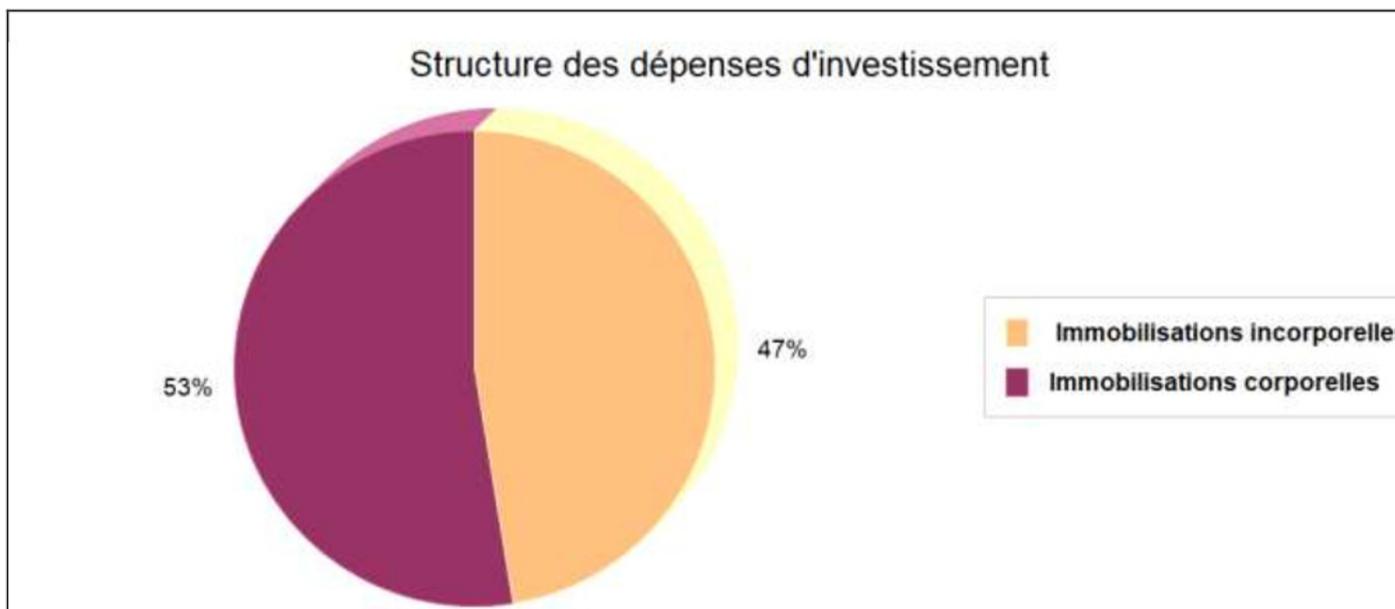
#### Mouvements d'ordre

Chapitre	Libellé	BP N-1	BP N	%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	127 339,94	109 687,34	-13,86
021	Virement de la section de fonctionnement (section	10 440,00	0,00	-100,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 856,00	20 053,00	34,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 626,00	0,00	-100,00
<b>Total mouvements d'ordre</b>		<b>163 261,94</b>	<b>129 740,34</b>	<b>-20,53</b>
<b>Total recettes</b>		<b>163 261,94</b>	<b>129 740,34</b>	<b>-20,53</b>

### **B - LES DEPENSES**

Les dépenses d'investissement totales s'élèvent à 220 060,34 € et se décomposent entre 19 965,00 € de mouvements d'ordre et 200 095,34 € de mouvements réels dont 58 020,40 € de reports et 142 074,94 € de crédits nouveaux.

Chapitre	Libellé	Reports	Budget primitif	Budget unique
20	Immobilisations incorporelles	58 020,40	36 914,94	94 935,34
21	Immobilisations corporelles	0,00	105 160,00	105 160,00
<b>Total dépenses</b>		<b>58 020,40</b>	<b>142 074,94</b>	<b>200 095,34</b>



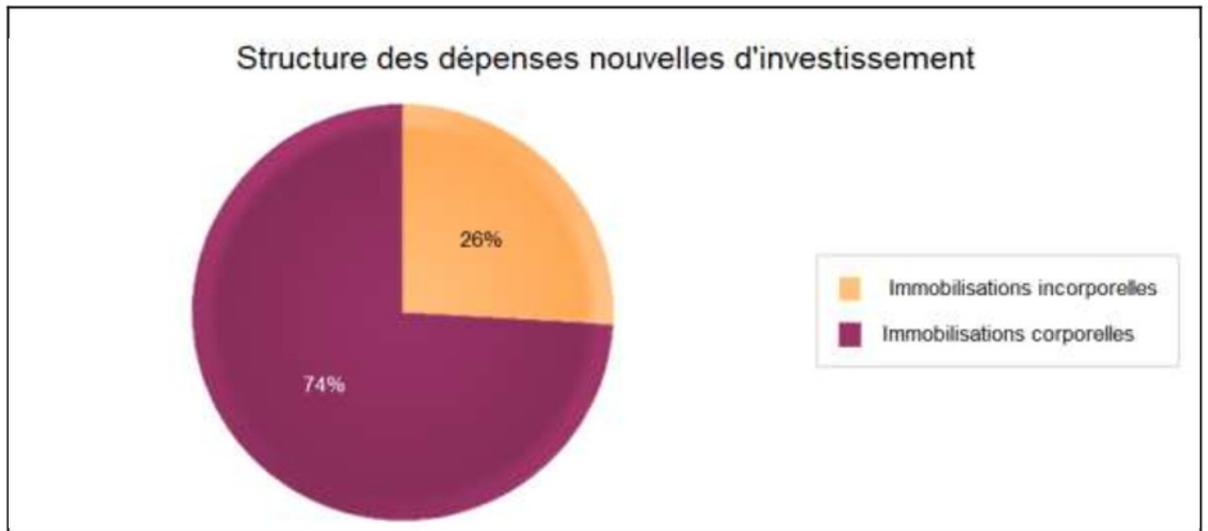
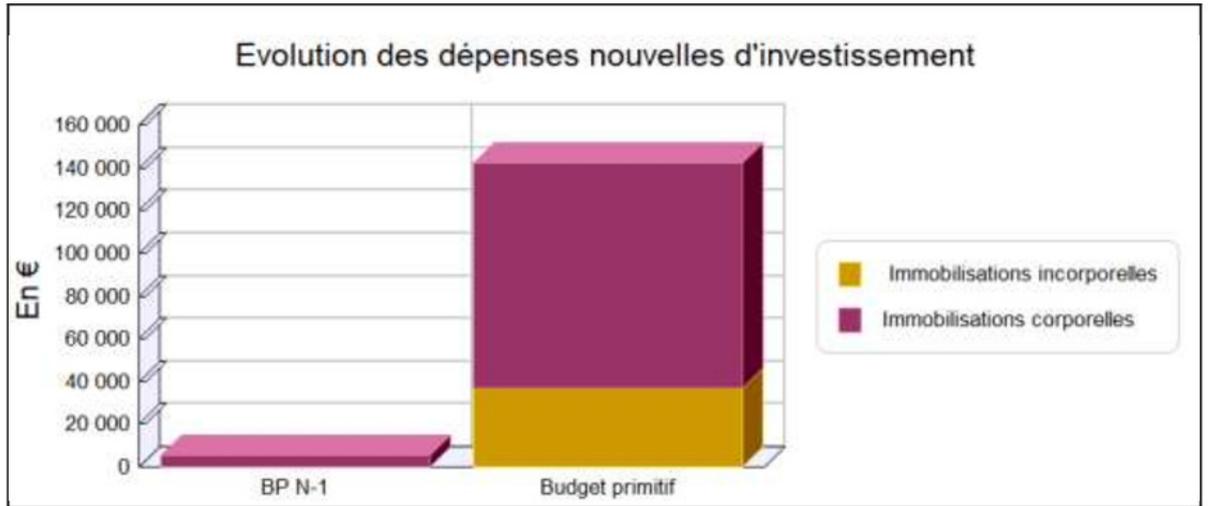
Les dépenses d'investissement hors reports se ventilent comme suit :

#### Mouvements d'ordre

Chapitre	Libellé	BP N-1	BP N	%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 965,00	19 965,00	0,00
Total mouvements d'ordre		19 965,00	19 965,00	0,00

#### Mouvements réels

Chapitre	Libellé	BP N-1	BP N	%
20	Immobilisations incorporelles	0,00	36 914,94	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 331,00	105 160,00	1 872,61
Total mouvements réels		5 331,00	142 074,94	2 565,07
Total dépenses		25 296,00	162 039,94	540,58



- Le chapitre des Immobilisations incorporelles devrait permettre de réaliser des études.

- Le chapitre des Immobilisations corporelles est budgétisé pour l'acquisition de matériels (55 K€) et d'un véhicule de type 4\*4 (50 K€).

De manière synthétique le présent document budgétaire se présente ainsi :

	Résultat exercice précédent		Restes à réaliser		Affectation résultat	Résultats budgétaires ex. préc.
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses		
Fonctionnement	54 939,32	0,00	0,00	0,00	0,00	54 939,32
Investissement	109 687,34	0,00	90 320,00	58 020,40	0,00	141 986,94
<b>Total</b>	<b>164 626,66</b>	<b>0,00</b>	<b>90 320,00</b>	<b>58 020,40</b>	<b>0,00</b>	<b>196 926,26</b>

	Propositions nouvelles			Budget unique	
	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	35 715,00	90 654,32	-54 939,32	90 654,32	90 654,32
Investissement	20 053,00	162 039,94	-141 986,94	220 060,34	220 060,34
Total	55 768,00	252 694,26	-196 926,26	310 714,66	310 714,66

C'est donc un document équilibré qui vous est présenté.

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

**Le Conseil Communautaire,**

**APPROUVE** le budget unique 2 025 du service public d'assainissement non collectif de la CCDS

**AUTORISE** le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 24 mars 2025 ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 1<sup>er</sup> avril 2025 ;

Vu le rapport de présentation ;

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

À l'unanimité des membres présents,

**ARTICLE 1 : DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport.

**ARTICLE 2 : APPROUVE** le budget unique 2 025 du service public d'assainissement non collectif de la CCDS.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**VOTE :**  
**Nombre de conseillers en exercice : 35**  
**Quorum : 18**  
 Nombre de conseillers présents : 12  
 Nombre de procurations : 03  
 Nombre de votants : 15  
 Pour : 15  
 Contre : 00  
 Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 15 avril 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

**François RINGUET**



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20250423-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 23-04-2025

Publication le : 24-04-2025